



COMMUNE D'AMBLENY



COMPTE RENDU / PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 OCTOBRE 2022

Date de la convocation : 18 octobre 2022

Date d'affichage : 4 novembre 2022

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence du maire, **Jean-Marie BOUVIER**

Présents : Jean-Marc BIONNE, premier adjoint, Caroline AURIBAUT, deuxième adjointe, Florent GAGNARD, troisième adjoint, Aurélie TOUZET, quatrième adjointe, Alain BIGEY, Lisiane DESCAMPS, Sophie LAMARRE, Didier LEFEVRE, Anita LEQUEUX, Sylvie PUZYCKI et Adeline VOIRET.

Absent : Dalila PARISOT

Conseillers en exercice	13
Conseillers présents	12
Votants	12

Ordre du jour

- Rapport d'activité 2021 de la CCRV
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2021 de la SESV
- Achat d'une partie de la parcelle ZI140 pour agrandissement cimetière
- Remplacement éclairage public EP90 rue du Rollet
- Décision modificative n1/2022 crédits supplémentaires suite logements vacants
- Décision modificative n2/2022 crédits supplémentaires non-valeur
- Tarifs des bons d'achat et des invités au repas de fin d'année des aînés
- Correspondant incendie et secours
- Mise à jour de la liste des commissions suite démission
- Avis sur les projets éoliens
- Projet travaux Donjon
- Questions diverses.

19h05, Monsieur le Maire, Jean-Marie BOUVIER ouvre la séance.
Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Monsieur le Maire propose de nommer **Madame Caroline AURIBAUT** secrétaire de séance (article L.2121-15 du CGCT).
*Le conseil municipal accepte sa nomination, à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la réunion précédente
*Aucune observation, Le conseil municipal adopte le compte rendu

Monsieur le Maire fait un rappel du règlement intérieur et précise que si la parole est prise par un conseiller sans qu'elle lui ait été donnée, les propos ne figureront pas dans le compte rendu.
Lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Maire qui déclare que pour les questions diverses deux questions seront retenues par conseiller municipal.

Rapport d'activité 2021 de la CCRV

Monsieur le Maire demande si tout le monde a bien reçu le rapport d'activité 2021.

L'ensemble des conseillers confirme en avoir pris connaissance.

Suite à l'intervention de Lisiane DESCAMPS, Jean-Marc BIONNE rappelle à nouveau le règlement intérieur concernant l'article 17-2-1 : « Le maire peut interrompre un membre du conseil municipal si celui-ci s'écarte manifestement du sujet traité ou s'il tient des propos acrimonieux ou injurieux à l'encontre d'un autre membre du conseil municipal ».

Concernant la CCRV, Monsieur le Maire fournit les informations supplémentaires suivantes :

Rapport annuel sur les transports

Rappel annuel sur l'assainissement collectif

Rapport sur le ramassage des déchets

Convention avec la CCRV pour le salage des routes

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2021 de la SESV

Tous les conseillers ont reçu le rapport.

Monsieur le Maire rappelle que le rapport conclut à une bonne qualité de l'eau à Ambleny.

En revanche, un tiers de perte d'eau (32465 litres) est constaté. Le rendement est à 1.65, ce qui n'est pas optimal mais dans la norme. Des questions sont posées sur l'origine de ses pertes. Jean-Marc BIONNE s'engage à se renseigner et faire une information prochainement sur les pertes.

Achat d'une partie de la parcelle ZI140 pour agrandissement cimetière

Monsieur le Maire informe d'un projet d'achat d'une partie de la parcelle ZI140 pour agrandir le cimetière. L'achat par le propriétaire susceptible de nous revendre cette partie est en cours chez le notaire, ce qui reporte la décision au prochain conseil municipal. Celui-ci a donné son accord pour rétrocéder à la commune une partie de cette parcelle.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la seule opportunité pour agrandir le cimetière.

Sophie LAMARRE demande si la mairie a un droit de préemption. Monsieur le Maire répond que non car il s'agit d'une zone agricole.

Lisiane DESCAMPS informe qu'elle s'est renseignée et demande si cela a été prévu au budget.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une information pour l'instant et que le chiffrage sera présenté lors du prochain conseil municipal

Remplacement éclairage public EP90 rue du Rollet

Suite aux travaux, un poteau avait été endommagé rue du Rollet par un camion de la société Orphany. Monsieur le Maire explique que l'USEDA demandait une contribution de 881.28€ HT pour le remplacement de l'éclairage public 90, comme stipulé à l'ordre du jour. Entre temps, une solution a été trouvée, les travaux ont été effectués et Monsieur le Maire informe que la commune n'aura pas à s'engager sur cette somme.

Décision modificative n1/2022 crédits supplémentaires suite logements vacants

Monsieur le Maire informe qu'une écriture comptable doit être réalisée concernant les logements vacants.

La somme de 473€ doit être enlevée au chapitre 011 pour être ajoutée au chapitre 014.

* le conseil municipal approuve à l'unanimité

Décision modificative n2/2022 crédits supplémentaires non-valeur

Monsieur le Maire informe que la somme de 2603.20€, correspondant à des opérations de non-valeur, datant de 2017 (factures assainissement et cantine) doit être rajoutée au chapitre 6541.

* le conseil municipal approuve à l'unanimité

Tarifs des bons d'achat et des invités au repas de fin d'année des aînés

Jean-Marc BIONNE informe que suite au changement de trésorerie, un changement s'est opéré au niveau des paiements pour les bons d'achat et surtout pour l'encaissement du règlement des invités au repas des aînés.

Il a été informé récemment que les chèques invités pour une valeur de 180€ de l'an passé n'ont pu être encaissés.

Cette année, les invités devront donc fournir leur nom et adresse et recevront directement un avis de paiement du trésor public, ce qui nécessite l'accord du conseil municipal.

* le conseil municipal approuve à l'unanimité

Correspondant incendie et secours

Monsieur le maire informe que, suite au décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours, un conseiller doit être correspondant incendie et secours doit être désigné pour le 1er novembre 2022.

Jean Marc BIONNE se propose pour assumer ces missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal.

* le conseil municipal approuve à l'unanimité

Mise à jour de la liste des commissions suite démission

Jean Marc BIONNE précise les changements apportés pour les commissions suite aux dernières démissions.

Pour l'USEDA, Florent GAGNARD remplace Alain BIGEY

Pour la commission d'Appel d'Offre, Florent GAGNARD remplace Alain BIGEY et Aurélie TOUZET devient suppléante

Pour la commission Travaux, Anita LEQUEUX remplace Serge TESTART et Adeline VOIRET remplace Alain BIGEY

Pour le SESV, au niveau des suppléants, Florent GAGNARD remplace Alain BIGEY et Didier LEFEVRE remplace Philippe LEFEVRE.

* le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise à jour des commissions

Avis sur les projets éoliens

Concernant les projets éoliens, Sophie LAMARRE estime que dans la mesure où la population a été consultée et qu'elle a majoritairement dit non, la question ne se pose pas.

Didier LEFEVRE précise qu'un avis sur l'utilisation des chemins par la société Enertrag a été donné mais qu'aucun avis global sur le projet n'a été prononcé au niveau du conseil municipal.

La délibération du 12 août 2021, concernant la société Elements ne correspond pas en deuxième partie à ce qui a été dit en conseil municipal.

Il est proposé de l'annuler

* le conseil municipal approuve cette annulation, 11 pour, 1 abstention

Le conseil municipal doit se prononcer sur la mise à disposition des chemins pour la société Eléments.

* le conseil municipal refuse cette mise à disposition, 11 contre, 1 abstention

Le maire demande l'avis du conseil municipal sur le projet éolien dans sa globalité avec la société Eléments.

* le conseil municipal rejette ce projet, 11 contre, 1 abstention

Le maire demande l'avis du conseil municipal sur le projet éolien dans sa globalité avec la société Enertrag.

* le conseil municipal rejette ce projet, 11 contre, 1 abstention

Projet travaux Donjon

Jean Marc BIONNE rappelle que Monsieur le Maire s'était engagé concernant les travaux pour le donjon dans le dernier écho de la tour. Il précise qu'une réunion à ce sujet a eu lieu le 25 octobre 2022. L'architecte des bâtiments de France a donné son accord pour les travaux.

Monsieur le Maire informe que le coût total des travaux de mise en sécurité, de nettoyage et de vérification s'élève à 258000€. Subventions déduites, le reste à charge pour la commune serait d'un peu plus de 40000€.

Ces opérations s'effectueront dans le cadre des chantiers d'insertion, en partenariat avec Vic sur Aisne.

Lisiane DESCAMPS signale qu'Ambleny est la seule commune à ne pas demander de subventions.

Jean Marc BIONNE rappelle que les subventions sont demandées pour cette première partie de travaux et que, si par la suite, la pose d'un parapluie est envisagée, les demandes de subventions correspondantes seront faites.

Questions diverses

Jean Marc BIONNE rappelle les modalités de la cérémonie du 11 novembre. Les conseillers ont reçu l'invitation. Un pot sera servi sous le préau de l'école primaire à l'issue de la cérémonie.

Adeline VOIRET fait remarquer qu'à cette époque, le pot pourrait être organisé en intérieur.

Jean Marc BIONNE répond qu'il faudra y réfléchir pour la prochaine fois.

Jean Marc BIONNE rappelle que le repas des aînés aura lieu le dimanche 20 novembre 2022 à 12h30. 73 personnes sont inscrites à ce jour mais une cinquantaine de personnes n'ont pas encore répondu.

Comme à l'accoutumée, un bouquet de fleurs sera offert au doyen et à la doyenne de la commune.

Il informe également qu'un changement d'orchestre a eu lieu cette année suite aux retours de l'année précédente.

Enfin, les colis sont remplacés par des bons d'achat pouvant être utilisés dans les 3 commerces de la commune (Boulangerie Dhoury, New tif et traiteur Pasquet de Leyde). Seuls des colis (à voir avec la pharmacie) pour la dizaine de personnes en maison de retraite seront distribués.

Jean Marc BIONNE informe également que l'éclairage public a été réduit. Les lumières s'allumeront à 6h30 au lieu de 5h30 et s'éteindront à 22h au lieu de 23h30, dans le cadre des économies d'énergie.

Monsieur le Maire informe que des vols ont lieu au cimetière.

Lisiane DESCAMPS fait remarquer que la poubelle devrait se trouver à l'intérieur du cimetière près du robinet et émet l'idée de la mise en place d'un composteur et d'un affichage pour le tri des déchets.

Sophie LAMARRE demande qui est le délégué RGPD. Monsieur le Maire répond que c'est lui.

Un rappel est fait à cette occasion sur le fait que des documents communiqués aux conseillers municipaux sortent de ce cadre et sont transmis aux habitants.

Sophie LAMARRE demande où en est le projet santé car nous sommes à trois ans du départ en retraite du docteur HAXAIRE.

Florent GAGNARD répond que les décisions prises ensemble sont toujours d'actualité.

Jena Marc BIONNE précise que cette question est à l'ordre du jour de la commission travaux du 14 novembre 2022.

Didier LEFEVRE souligne qu'il y a toujours un problème de réception internet, avec des coupures récurrentes.

Jean Marc BIONNE rappelle qu'il a informé Monsieur le Maire il y a déjà un certain temps à faire un courrier officiel à l'opérateur.

Didier LEFEVRE demande si les employés communaux disposent d'équipement individuel de protection car ils ont été vus en train de travailler sans.

Monsieur le Maire répond qu'ils ont tout le nécessaire. Un rappel va leur être fait sur la nécessité de les utiliser.

Sophie LAMARRE tient à notifier que la commune est toujours aussi sale.

Sylvie PUZYCKI demande qui doit ramasser les crottins de chevaux laissés par ceux-ci dans la commune. Cette tâche est à la charge des propriétaires des chevaux.

Lisiane DESCAMPS demande qui est titularisé au niveau des employés communaux. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de nouvelle titularisation.

Lisiane DESCAMPS évoque un problème de ménage non fait à l'école primaire et demande s'il y a un problème de personnel.

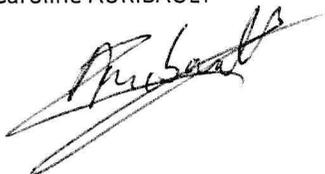
Caroline AURIBAUT répond que, dans un contexte d'arrêt maladie qui a duré, il y a eu un soir effectivement où le ménage n'a pu être fait à l'école faute de remplaçant disponible.

Monsieur le Maire informe que 731.59€ ont été recueillis pour l'opération Brioches sur la commune, au bénéfice de l'APEI.

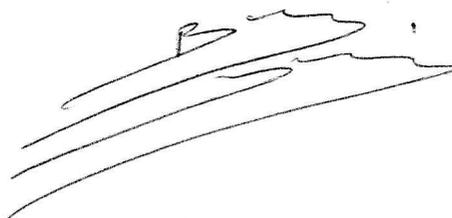
Jean Marc BIONNE informe que les locataires du 1^{er} étage de la mairie vont déménager et que la commission logement va se réunir prochainement.

La séance est levée à 20h55.

La secrétaire de séance
Caroline AURIBAUT



Le Président de séance
Jean-Marie BOUVIER



NB : L'intégralité des délibérations est consultable, sur place, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.
Ce compte rendu est affiché en mairie et disponible en téléchargement sur le site de la commune : ambleny.fr